



# FORUM DES ACTEURS DE L'EAU VALLÉES DE MARNE

Vendredi 23 juin 2023



# Michel MURLIN

Journaliste animateur

FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE-NORMANDIE 2023

# Maurice LOMBARD

Président de la Commission territoriale Vallées de Marne



# FORUM DES ACTEURS DE L'EAU VALLÉES DE MARNE

# Témoignage d'actions sur la sobriété de l'eau

**Pascal CANTREL**

Directeur industriel et technique Forges – LISI AEROSPACE





# FORUM DES ACTEURS DE L'EAU VALLÉES DE MARNE

# Témoignage d'actions sur la sobriété de l'eau

**Benoît DECHAUX**  
Agriculteur – EARL Dechaux

# Echanges avec la salle

FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE-NORMANDIE 2023



# FORUM DES ACTEURS DE L'EAU VALLÉES DE MARNE

# Quelle place pour la collectivité pour atteindre une plus grande sobriété ?

**Lionel GRESSE**

Chef du Service Eaux et Changement Climatique, Direction de l'Eau, de la Biodiversité et du Climat – Région Grand Est

**Stéphane GOMBAUD**

Directeur Général Délégué Eau, Assainissement, Voirie et Mobilité, Directeur Eau et Assainissement – Epernay Agglo Champagne

**Hugues DAZARD**

Président - Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne

**Evelyne QUENTIN**

Maire - Commune de Saint-Brice-Courcelles

**FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE-NORMANDIE 2023**

# Echanges avec la salle

## **Lionel GRESSE**

Chef du Service Eaux et Changement Climatique, Direction de l'Eau, de la Biodiversité et du Climat – Région Grand Est

## **Stéphane GOMBAUD**

Directeur Général Délégué Eau, Assainissement, Voirie et Mobilité, Directeur Eau et Assainissement –Epernay Agglo Champagne

## **Hugues DAZARD**

Président - Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne

## **Evelyne QUENTIN**

Maire - Commune de Saint-Brice-Courcelles

**FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE-NORMANDIE 2023**



# FORUM DES ACTEURS DE L'EAU VALLÉES DE MARNE

# Partager la ressource en eau : comment fait-on ?

# Enjeux et objectifs de l'étude volumes prélevables de la Nappe de la Craie

**Lionel GRESSE**

Chef du Service Eaux et Changement Climatique, Direction de  
l'Eau, de la Biodiversité et du Climat – Région Grand Est



**ETUDE DE GESTION QUANTITATIVE DES EAUX  
DANS UN CONTEXTE D'ADAPTATION  
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE  
ET DEFINITION DES VOLUMES PRELEVABLES  
SUR LES MASSES D'EAUX SOUTERRAINES  
DE L'ARC CRAYEUX,  
LES ALLUVIONS DE L' AISNE ET DE L'ORNAIN**

Forum de l'eau – Agence de l'eau Seine-Normandie

Chalons en Champagne – 23/06/2023

**LA FORCE D'UN TOUT**

**ALSACE  
CHAMPAGNE-ARDENNE  
LORRAINE**

## DÉROULEMENT DE LA PRÉSENTATION

- Descriptif de l'étude
- Enjeux sur le territoire
- Détermination des volumes prélevables



# DESCRIPTIF DE L'ETUDE

Nappe de la Craie et alluvions de l'Aisne et l'Ornain

## CONTEXTE

- Sécheresses récurrentes en période estivale sur le territoire de la Champagne Crayeuse
- L'étude des besoins établis sur les éléments issus de **l'état des lieux 2019 (EDL 2019)** a montré que la **pression en prélèvement** a été jugée significative pour 4 masses d'eau souterraine classées en état médiocre

→ **Une pression quantitative accrue en lien avec le changement climatique**



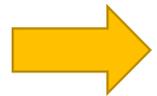
## CONTEXTE

- Besoin des acteurs du territoire d'avoir une meilleure connaissance des ressources disponibles
  - Mieux gérer les périodes de tensions quantitatives des eaux du territoire
  - Volonté d'avoir une vision prospective de ces besoins et des adaptations nécessaires vis-à-vis du changement climatique.
- Maitrise d'ouvrage régionale dans le cadre de la prise de compétence animation concertation dans le domaine de l'eau**



## OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

- Détermination des **volumes prélevables** sur les BV du territoire d'étude
- Production d'un **outil opérationnel** permettant d'évaluer le volume prélevable disponible au regard des conditions initiales de débit et/ou de niveau piézométrique mesurées à une date donnée
- Estimation des volumes prélevables dans un contexte de **changements climatiques** (ressource)

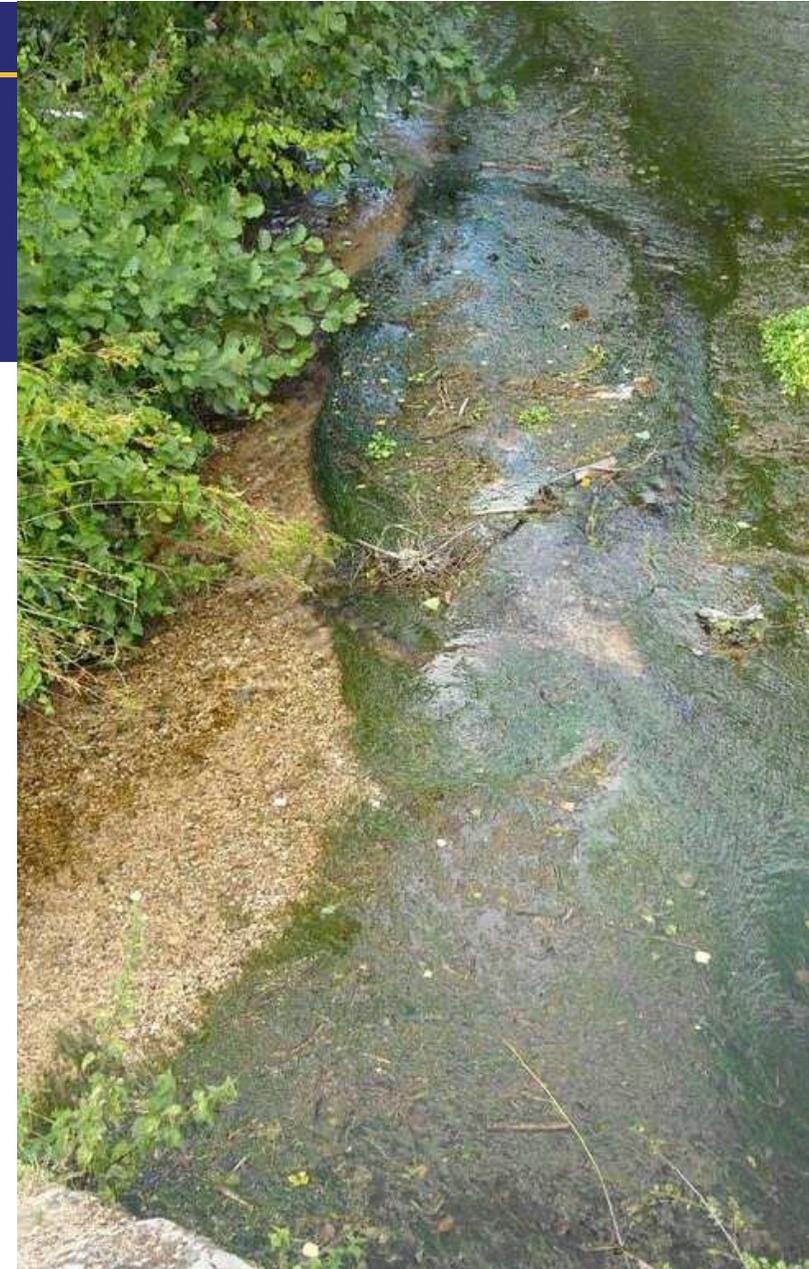
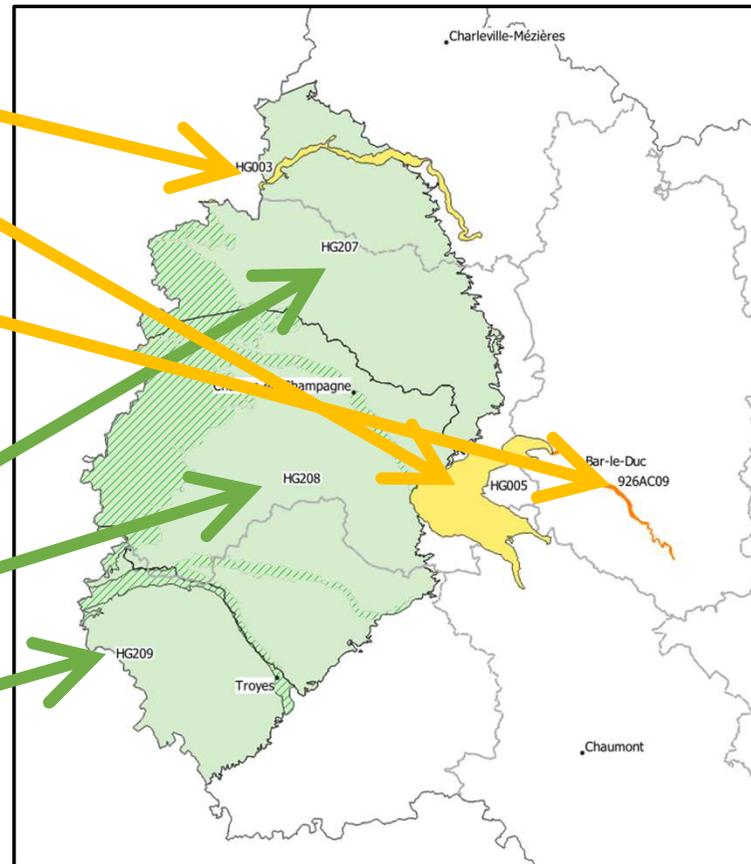


**Etude réalisée par ANTEA Group (Reims)**



## PÉRIMÈTRE DE L'ETUDE

- Les alluvions récentes à anciennes de l'Aisne (FRHG003)
- Les alluvions récentes à anciennes du Perthois (FRHG005)
- Les alluvions actuelles à anciennes du bassin versant de la Marne en amont du Perthois (Entité BD Lisa 926AC09)
- Les craies de Champagne Nord (FRHG207)
- Les craies de Champagne Sud et Centre (FRHG208)
- Les Craies du Senonais et pays d'Othe (FRHG209)



# GOUVERNANCE DE L'ETUDE

## COMITE DE PILOTAGE

- Représentant Région GE (Environnement & agriculture)
- Représentants AESN
- Représentants de l'Etat : DREAL GE, DRAAF, DRIEE Ile de France, DDT
- Représentants des SAGE présent sur le territoire (SIABAVE,...)
- Représentants des conseils départementaux
- Représentants des chambres d'agricultures
- Représentants de l'OFB
- Représentants des usagers de l'eau (association d'irrigant, SDDEA, Fédération de pêche, industriels,...)

Valide les phases  
Valide les choix stratégiques de l'étude

Valide les phases intermédiaires  
Participe aux choix techniques

## COMITE TECHNIQUE

- Région GE, AESN, DREAL GE
- DRAAF
- DRIEE Ile de France
- Représentant pour toutes les DDT du territoire
- SIABAVE

Animation et coordination de l'étude

## Cellule de pilotage :

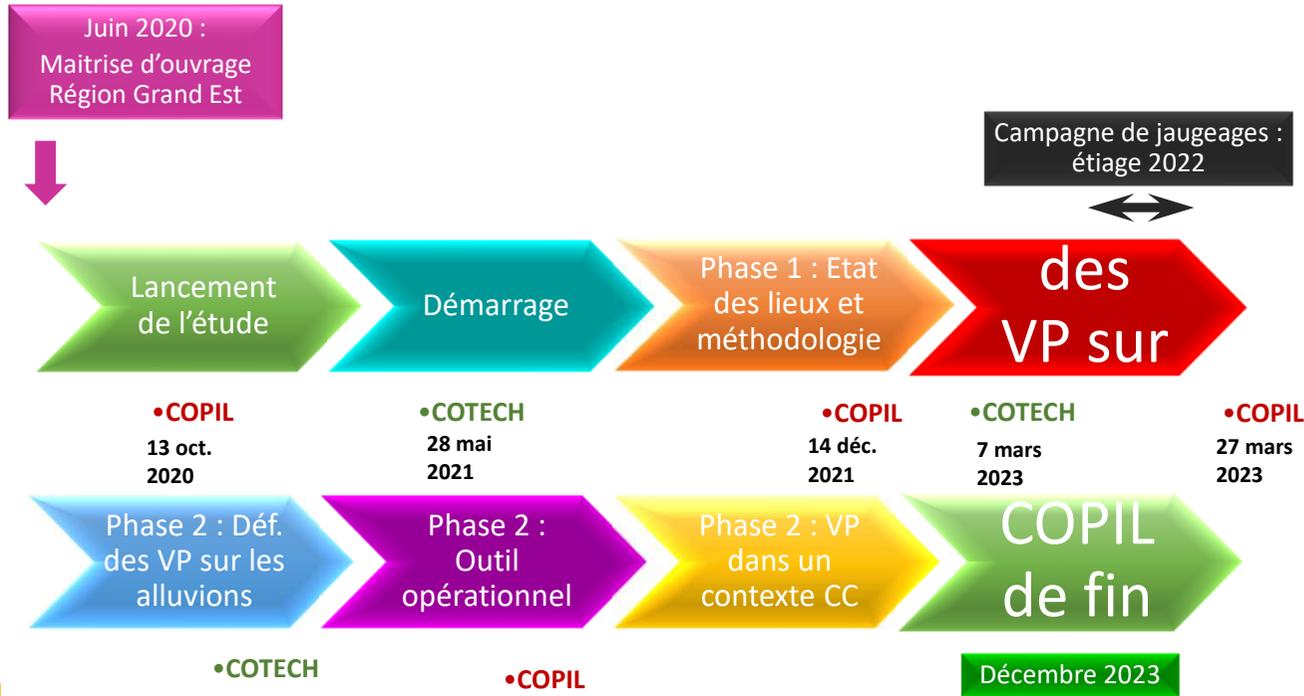
- Région GE : Lajlah LUTHER
- AESN : Sabine LABOUREL
- DREAL GE : Xavier MARLY
- DRIEAT Ile de France : Joanna BRUNELLE

Bureau d'études : ANTEA GROUP

Etude de gestion quantitative



# CALENDRIER



# ENJEUX DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DE L'ETUDE

Nappe de la Craie et alluvions de l'Aisne et l'Ornain

## RESSOURCE EN EAU

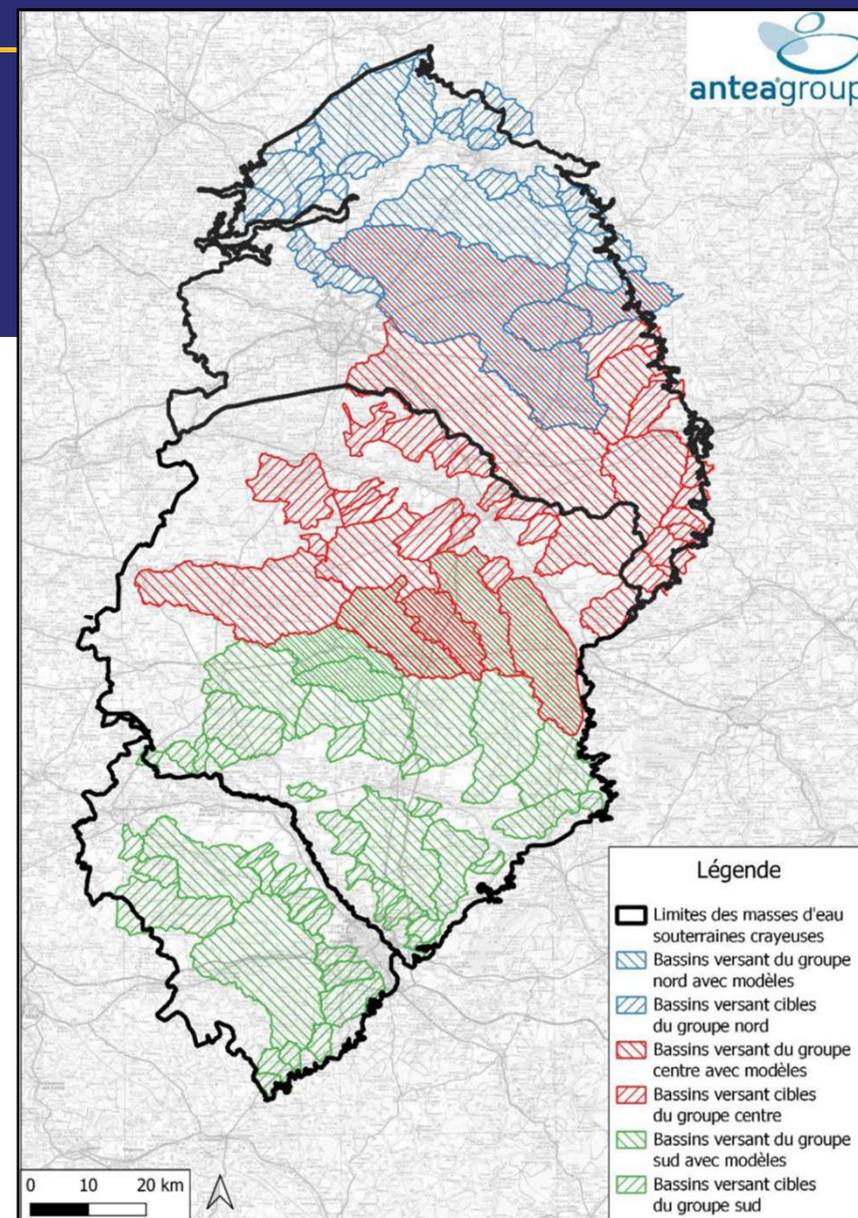
### ↳ Eaux souterraines :

#### ■ Nappe de la Craie :

- 3 masses d'eau : Craie Champagne Nord, Craie Champagne Sud et Centre et Craie du Senonais et Pays d'Othe
- Principalement alimentée par les pluies efficaces
- Recharge en période hivernale (nov. à jan.)

### ↳ Eaux de surface :

- Corridor de la Seine et de la Marne, l'Aisne et l'Aube
- Densité du réseau hydrographique faible (hydrogéologie)
- Cours d'eau draine la nappe, lien nappe rivière fort

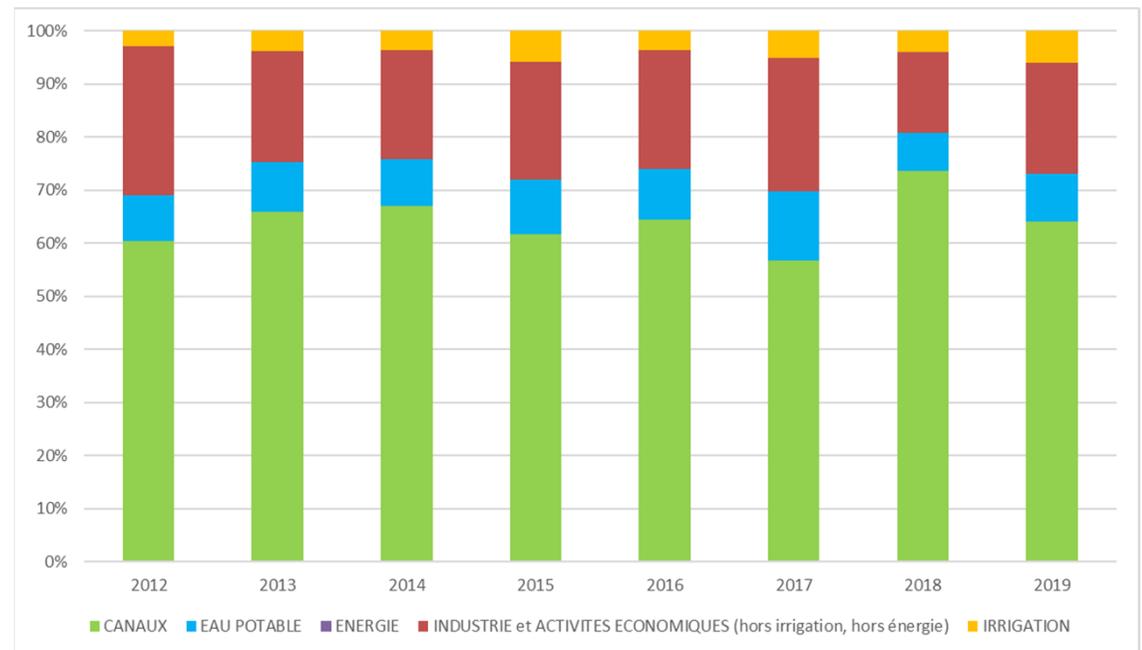
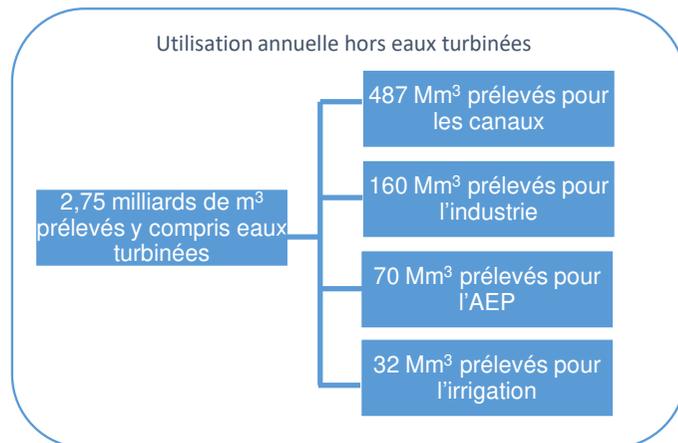


## PRÉLÈVEMENTS BRUTS EN EAU SUR L'AIRE D'ÉTUDE (DONNÉES BNPE 2012-2019)

↳ 2,75 milliards de m<sup>3</sup> annuel prélevés

↳ L'eau turbinée représentent environ 63 % des volumes prélevés et essentiellement sur les eaux de surface

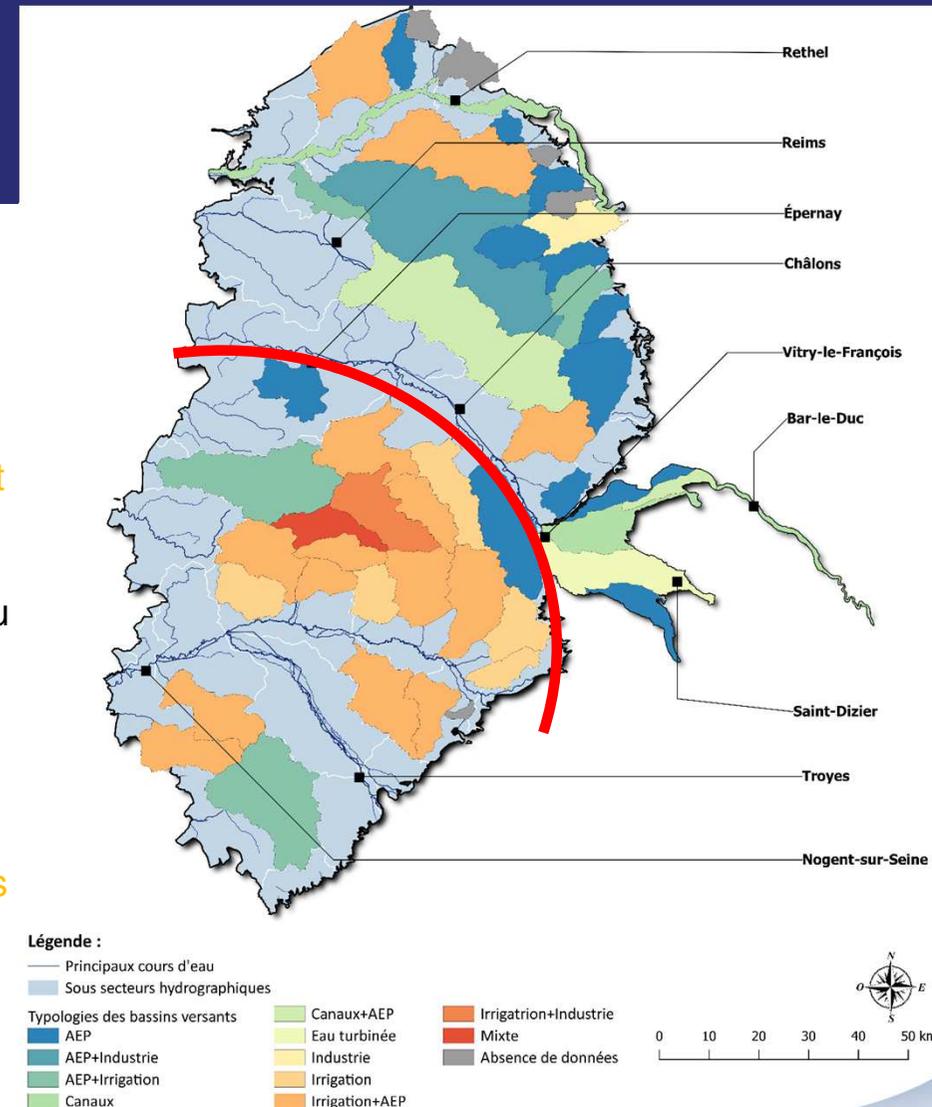
↳ Le reste des prélèvements est réparti entre les Canaux, l'industrie, l'AEP et l'irrigation



↳ Irrigation et AEP prélèvent quasi exclusivement dans les eaux souterraines

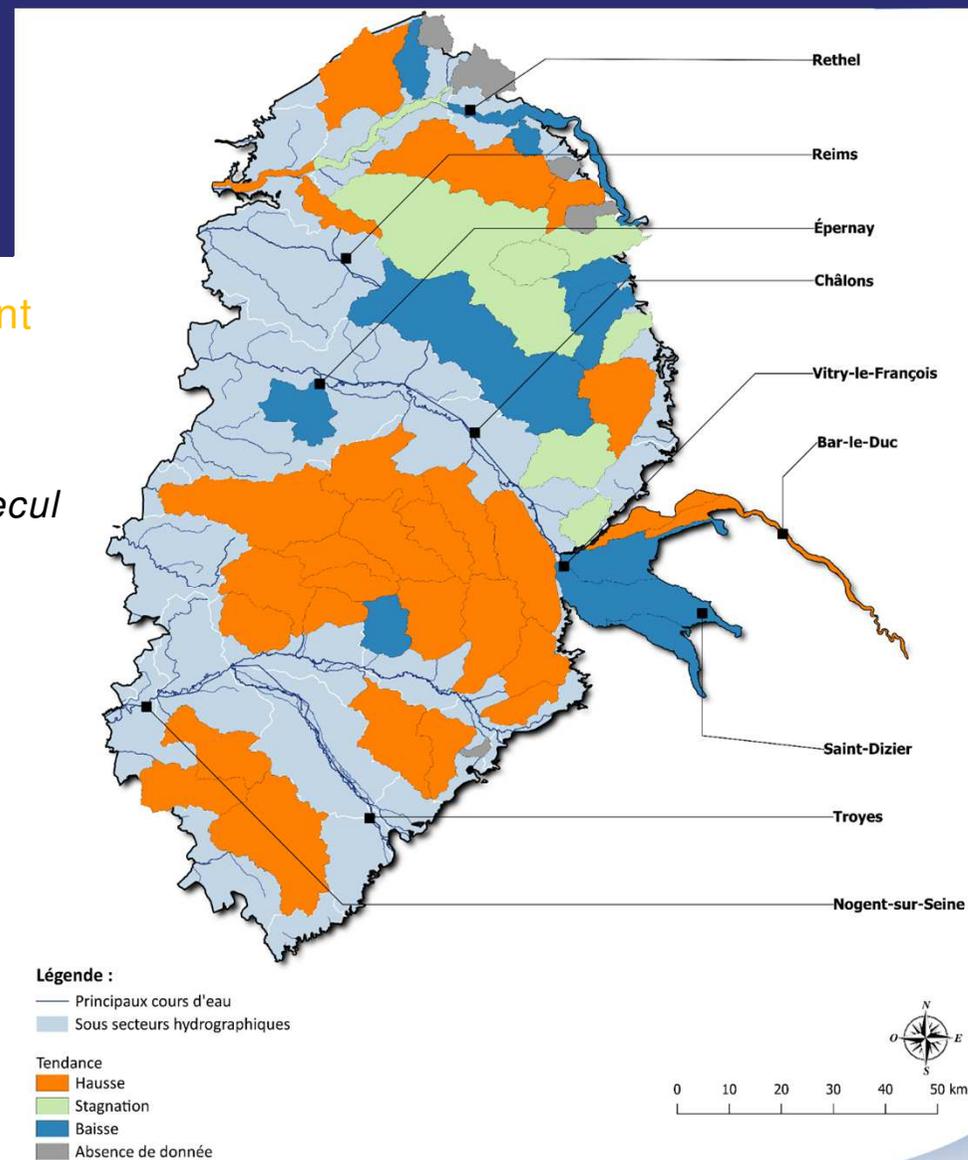
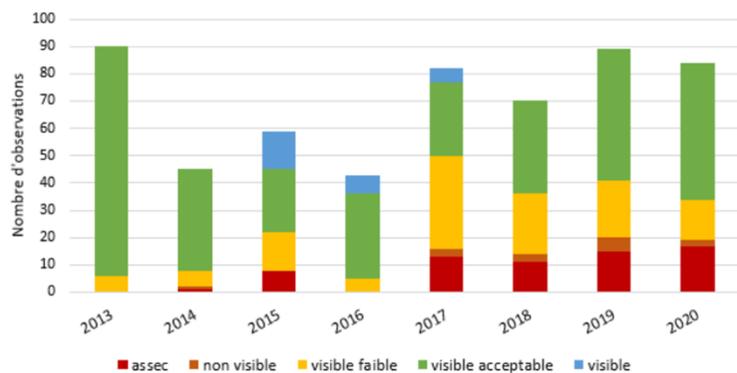
## PRÉLÈVEMENTS BRUTS EN EAU SUR L'AIRE D'ÉTUDE

- Bassin coupé en 2 :
  - Partie Nord : prélèvements majoritairement destinés à l'eau potable
  - Partie Sud : prélèvements majoritairement destinés à l'irrigation
- Points de prélèvements irrigation présents en majorité sur l'axe Aube et affluents
- Points de prélèvements industrie concentrés sur les grands cours d'eau : Seine, Marne, Vesle
- Points de prélèvements canaux localisés sur les bassins de la Marne amont (Marne et Ornain), l'axe Aisne, la Saulx et la Vesle
- Points de prélèvement AEP disséminés sur tout le bassin mais volumes prélevés plus importants sur les bassins du Nord du territoire



## PRESSIONS

- Sur la période 2012 – 2019 : **prélèvements majoritairement en hausses**
- Quelques exceptions de baisse ou de stagnation
- ⇒ *Tendances par usage difficilement interprétables car peu de recul (7 années) et volumes prélevés très fluctuants d'une année sur l'autre*
- ⇒ Sur le réseau ONDE : nette augmentation des assecs à partir de 2017

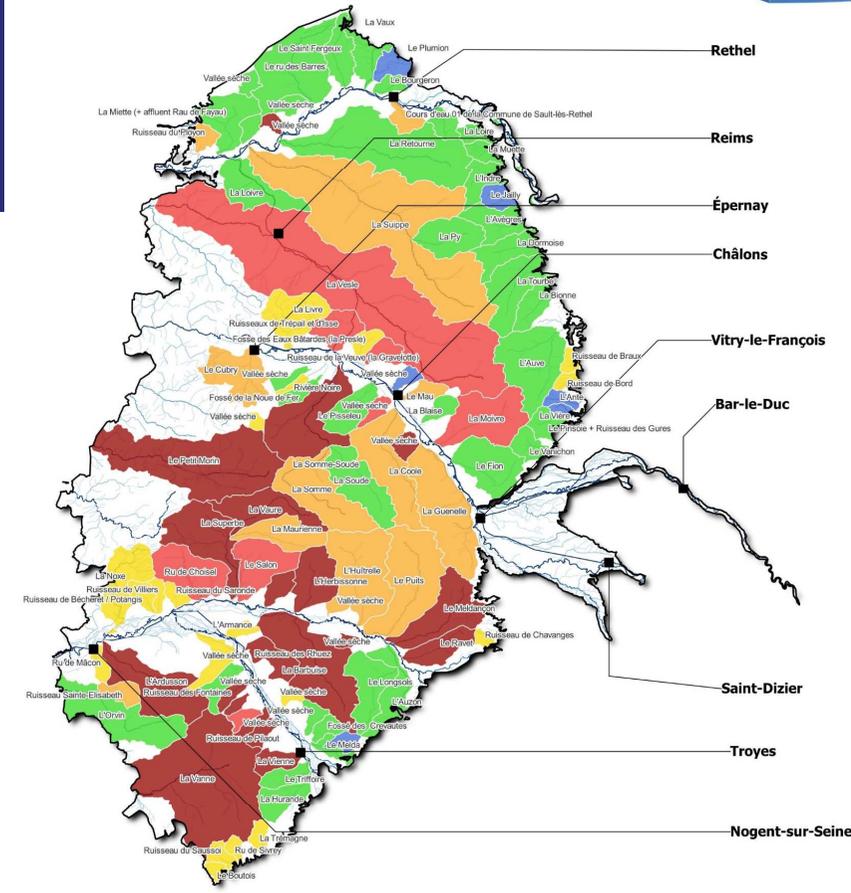


# DÉTERMINATION DES VOLUMES PRELEVABLES

Nappe de la Craie et alluvions de l'Aisne et l'Ornain

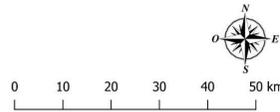
se des prélèvements moyens en étiage (Juin - Sep) entre 2012 et 2019  
 prendre en compte les volumes liés à l'énergie, aux barrières et aux canaux.

# 1<sup>ER</sup> BILAN DES RÉSULTATS : VOLUMES PRÉLEVABLES ESTIMÉS ET VOLUMES PRÉLEVÉS (BASE MOYENNE DES PRÉLÈVEMENTS ENTRE 2012 ET 2019)



Typologie des tensions	Nombre de cours d'eau dans la catégorie concernée	Liste des cours d'eau concerné
<b>Bassins en déséquilibre</b> (bassin dont les volumes prélevés moyens sont au-delà des volumes prélevables)	20	Ruisseau des Rhuez, Ruisseau des Croûillères, Ruisseau des Fontaines, L'Herbissonne, Le Ravet, La Barbuise, Le Meldançon, La Tirva, Ruisseau de Pilaout, La Vienne, La Vanne, La Superbe, La Vaure, L'Ardusson, La Somme-Soude, Le Petit Morin, 4 vallées sèches
<b>Bassins en tension</b> (bassin dont les volumes prélevés moyens se situent entre 75 et 99 % du VP déterminé)	8	Ruisseaux de Trépail et d'Isse, La Vesle, Le Salon, Ru de Choisel, Ruisseau de la Veuve, La Moivre, 2 vallées sèches
<b>Bassins à surveiller</b> (bassin dont les volumes prélevés moyens se situent entre 50% et 75% du VP déterminé)	13	Ruisseau du Ployon, L'Huîtreille, Le Mau, La Somme, Cours d'eau 01 de la Commune de Sault-lès-Rethel, La Suippe, La Coole, La Maurinne, La Guenelle, Ruisseau Sainte Elisabeth, Le Puits, Le Cubry, 1 vallée sèche
<b>Bassins à l'équilibre</b> (bassin dont les volumes prélevés moyens sont inférieurs à 50% du VP déterminé)	37	La Retourne, La Miette, Le ru des Barres, La Loive, La Blaise, La Soude, Le Longsols, L'Orvin, Fossé des Crevautes, La Hurande, Le Pisseleu, Fossé de la Noue de Fer, L'Auzon, Le Fion, Saulce Champenoise, La Muette, Le Melda, Le Py, L'Avèges, L'Auve, Le Bourgeron, Le Saint Fregeux, La Tourbe, La Loire, L'Indre, Le Vanichon, Le Triffoire, Le Pinsoie + Ruisseau des Gures, La Bionne, La Dormoise, La Vaux, 6 vallées sèches
<b>Bassin objet simplement de bonnes pratiques</b> (bassins objet simplement de bonnes pratiques sans VP associés)	19	Ru de Macôn, L'Armanche, Fosse des Eaux Bâtardes (la Presle), Ruisseau du Saronde, Ruisseau de Villiers, Ru de Sivrey, La Noxe, La Livre, Le Boutois, Ruisseau du Saussoi, Ruisseau de Bécheret / Potangis, La Trémagne, Ruisseau de Braux, Ruisseau de Chavanges, Ruisseau de Bord, Rivière Noire, 3 Vallées sèches
<b>Bassins sans prélèvements recensés dans la BNPE</b>	6	Le Jailly, L'Ante, Le Plumion, La Vière, Ruisseau de la Fontaine Saint Pierre, 1 vallée sèche

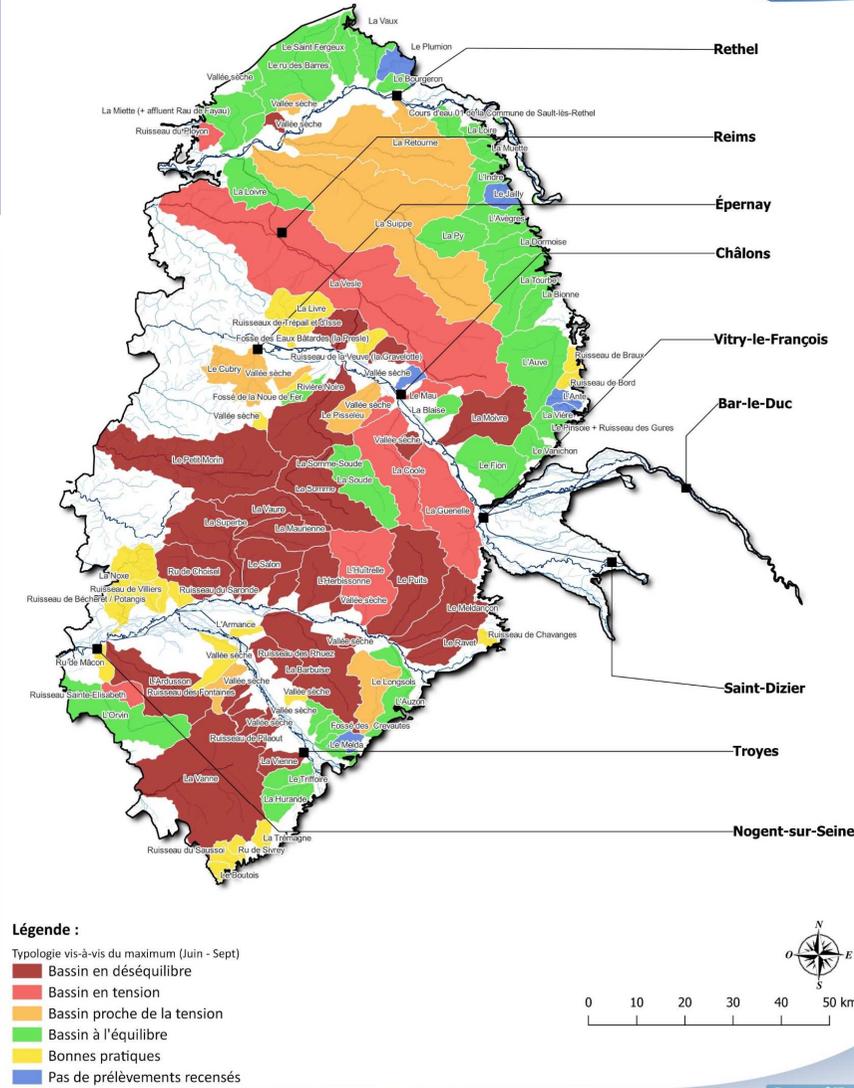
**Légende :**  
 Typologie vis-à-vis du moyenne (Juin - Sept)  
 ■ Bassin en déséquilibre  
 ■ Bassin en tension  
 ■ Bassin proche de la tension  
 ■ Bassin à l'équilibre  
 ■ Bonnes pratiques  
 ■ Pas de prélèvements recensés



# 1<sup>ER</sup> BILAN DES RÉSULTATS : VOLUMES PRÉLEVABLES ESTIMÉS ET VOLUMES PRÉLEVÉS (BASE MAXIMUM DES PRÉLÈVEMENTS ENTRE 2012 ET 2019)

Typologie des tensions	Nombre de cours d'eau dans la catégorie concernée	Liste des cours d'eau concerné
<b>Bassins en déséquilibre</b> (bassin dont les volumes prélevés maximums sont au-delà des volumes prélevables)	30	<b>Ruisseaux de Trépaill et d'Isse</b> , Ruisseau des Rhuez, Ruisseau des Crouillères, Ruisseau des Fontaines, L'Herbissonne, Le Ravet, La Barbuise, Le Meldançon, <b>Le Salon</b> , Le Triva, Ruisseau de Pilaout, <b>La Somme</b> , La Vienne, La Vanne, La Superbe, La Vaure, L'Ardusson, <b>Ru de Choisel</b> , La Somme-Soude, <b>La Maurienne</b> , <b>Ruisseau de la Veuve (la Gravelotte)</b> , <b>Le Puits</b> , Le Petit Morin, <b>La Moivre</b> , 6 vallées sèches
<b>Bassins en tension</b> (bassin dont les volumes prélevés maximums se situent entre 75 et 99 % du VP déterminé)	8	La Vesle, <b>Ruisseau du Ployon</b> , <b>L'Huîtrelle</b> , <b>Le Mau</b> , <b>La Coole</b> , <b>La Guenelle</b> , <b>Ruisseau Sainte Elisabeth</b> , 1 Vallée sèche
<b>Bassins à surveiller</b> (bassin dont les volumes prélevés maximums se situent entre 50% et 75% du VP déterminé)	9	Cours d'eau 01 de la Commune de Sault-lès-Rethel, La Suiippe, <b>La Retourne</b> , <b>Le Longsols</b> , <b>Le Pisseuleu</b> , <b>Le Cubry</b> , 3 vallées sèches
<b>Bassins à l'équilibre</b> (bassin dont les volumes prélevés maximums sont inférieurs à 50% du VP déterminé)	31	La Miette (+ affluent Rau de Fayau), Le ru des Barres, La Loivre, La Blaise, La Soude, L'Orvin, Fossé des Crevautes, La Hurande, Fossé de la Noue de Fer, L'Auzon, Le Fion, Saulce Champenoise, La Muette, Le Melda, Le Py, L'Avègres, L'Auve, Le Burgeron, Le Saint Fergeux, La Tourbe, La Loire, L'Indre, Le Vanichon, La Triffoire, Le Pinsoie + Ruisseau des Gures, La Bionne, La Dormoise, La Vaux, 3 vallées sèches
<b>Bassin objet simplement de bonnes pratiques</b> (bassins objet simplement de bonnes pratiques sans VP associés)	19	Ru de Macôn, L'Armanche, Fosse des Eaux Bâtardes (la Presle), Ruisseau du Saronde, Ruisseau de Villiers, Ru de Sivrey, La Noxe, La Livre, Le Boutois, Ruisseau du Saussoi, Ruisseau de Bécheret / Potangis, La Trémagne, Ruisseau de Braux, Ruisseau de Chavanges, Ruisseau de Bord, Rivière Noire, 3 Vallées sèches
<b>Bassins sans prélèvements recensés dans la BNPE</b>	6	Le Jailly, L'Ante, Le Plumion, La Vière, Ruisseau de la Fontaine Saint Pierre, 1 vallée sèche

base des prélèvements maximums en été (Juin - Sep) entre 2012 et 2019  
sans prendre en compte les volumes liés à l'énergie, aux barrages et aux canaux.



## CONCLUSIONS

- Les tensions sur la ressource vont être **de plus en plus fortes**, notamment dans un contexte de changement climatique
- L'étude sur les volumes prélevables est un préambule à la gestion de la ressource : des **actions à mettre en place**
  - ↳ Mise en place d'un modèle maillé sur les bassins versants en déséquilibre quantitatif ?
  - ↳ Travailler sur la qualité de la ressource en eau en parallèle
- Nécessité de **concertation accrue** entre les acteurs du territoire pour un partage de la ressource





**DES QUESTIONS ?**



# FORUM DES ACTEURS DE L'EAU VALLÉES DE MARNE

# Quelle organisation pour quels objectifs ?

Le Comité Ressource en eau

**Florent COLIN**

Chef de la cellule politique de l'eau - service Eau,  
Environnement, Préservation des ressources (SEEPR) -  
Direction Départementale des Territoires (DDT 51)

FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE-NORMANDIE 2023

## Gestion de crise

L.211-3 : « Des décrets déterminent en particulier les conditions dans lesquelles l'autorité administrative peut prendre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau, pour faire face à une menace ou aux conséquences [...] de sécheresse, [...] ou à un risque de pénurie ;

R.211-66 à 70 : ZSCE : « zones d'alerte et de restrictions provisoires d'usage de l'eau »

R.211-69 : arrêté d'orientation de bassin => coordination interdépartementale

R.211-67 : arrêté cadre (zones d'alertes, conditions de déclenchement)

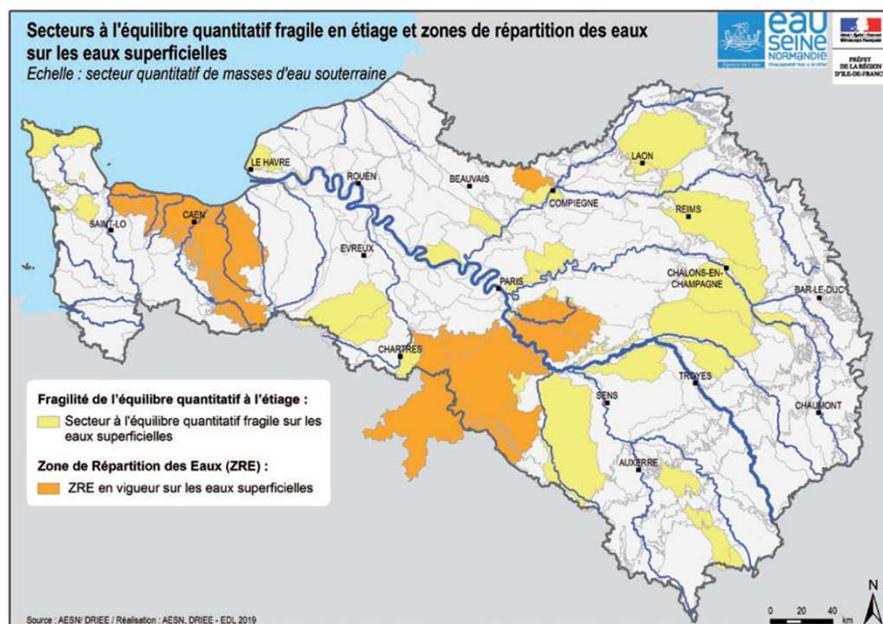
R.211-66 : Restrictions **temporaires**



Instance de concertation :  
Comité de la ressource en  
eau

## Gestion structurelle (hors PTGE et ZRE)

Niveau « Bassin » : stratégie d'évaluation des volumes prélevables (R213-14)



Niveau départemental : le préfet de bassin (ou le préfet de département) arrête les volumes prélevables et leur répartition par usages

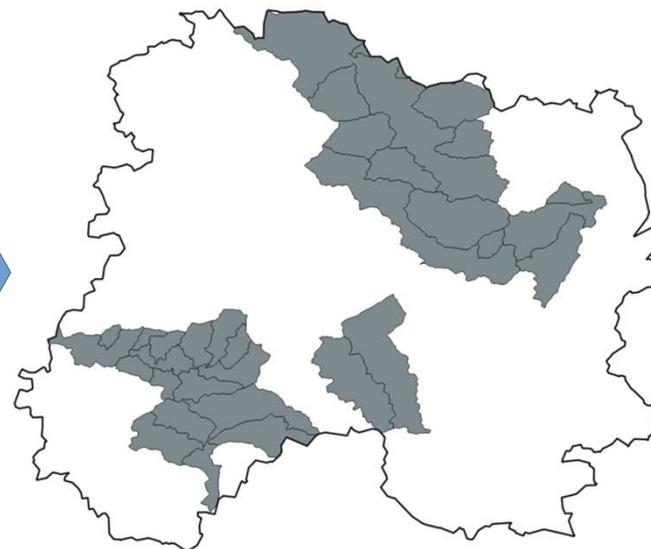
Mise en cohérence des SAGE

Comité de concertation local

## Changement de paradigme dans la Marne



Étude régionale  
R.213-14  
Guide circulaire  
« sécheresse »



1 arrêté cadre (n°12-2022-SEC) :

- liste de cultures irrigables
- quotas par hectare
- volume plafond départemental (18,5Mm<sup>3</sup>)
- Mesures de restrictions

3 arrêtés

- **Arrêté cadre « crise »**  
*(mesure de restrictions, seuils de déclenchement, ..)*
- **AP « structurel »**  
*(volumes prélevables par usage sur les bassins identifiés dans le SDAGE)*
- **AP « clés de répartition »**



# FORUM DES ACTEURS DE L'EAU VALLÉES DE MARNE

# Quelle organisation pour quels objectifs ?

Le comité de bassin

**Maurice LOMBARD**

Membre du Comité de Bassin,  
Président de la Commission Territoriale Vallées de Marne

# Le comité de bassin – un parlement de l'eau

FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE-NORMANDIE 2023

## Le comité de bassin

**40 %**  
74 représentants des  
parlementaires et des  
collectivités territoriales

**20 %**  
37 représentants de l'Etat et de  
ses établissements publics



**20 %**  
37 représentants des usagers non  
économiques (associations protection  
nature, consommateurs, pêche,  
personnes qualifiées...)

**20 %**  
37 représentants des usagers  
économiques (agriculture, industriels,  
professionnels pêche et aquaculture,  
distributeurs d'eau, producteurs  
d'électricité...)

FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE-NORMANDIE 2023

## Les commissions territoriales



## Son rôle

Le comité de bassin élabore :

- l'état des lieux du bassin : l'évaluation de la qualité des eaux du bassin et identification des pressions (sources de pollution et prélèvements d'eau) importantes qui s'exercent sur les rivières et milieux aquatiques et dégradent leur qualité ;
- le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le programme de mesures (actions) qui en découlent ;
- les grandes orientations du programme d'intervention de l'agence de l'eau : les types de travaux à accompagner, les modalités d'aides financières relatives à ces travaux et le taux des redevances payées par tous ceux qui utilisent l'eau.

➔ Donne du sens, des orientations et des objectifs partagés

## Les travaux en cours – la stratégie d'adaptation au changement climatique

Le 20 juin, le Comité de bassin a examiné l'enrichissement de la stratégie d'adaptation au changement climatique : 8 principes directeurs

1. Réduire la dépendance à l'eau et assurer un développement humain moins consommateur d'eau
2. Préserver la qualité de l'eau
3. Protéger la biodiversité et les services écosystémiques
4. Prévenir les risques d'inondations (et coulées de boue)
5. Anticiper les conséquences de l'élévation du niveau de la mer
6. Favoriser le remplissage naturel des nappes
7. Lutter contre la vulnérabilité aux vagues de chaleur
8. Accompagner les acteurs pour des changements de comportements profonds

Nouveau

FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE-NORMANDIE 2023



## Trajectoire de sobriété

Réduction des prélèvements par acteur (prélèvements en milliards de m<sup>3</sup>)



**Déclinaison de ces trajectoires à construire localement**



# FORUM DES ACTEURS DE L'EAU VALLÉES DE MARNE

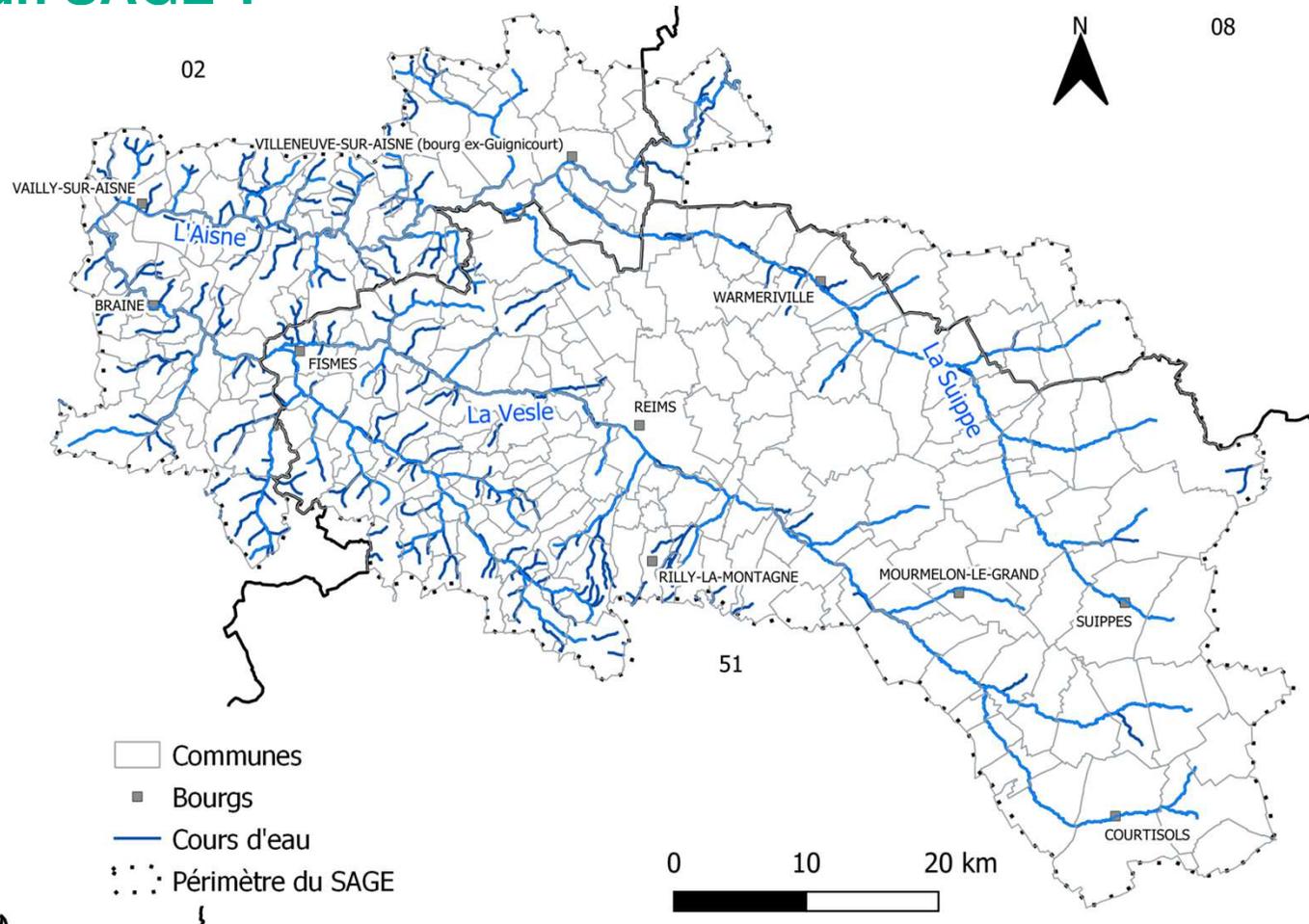
# Quelle organisation pour quels objectifs ?

Commission Locale de l'eau

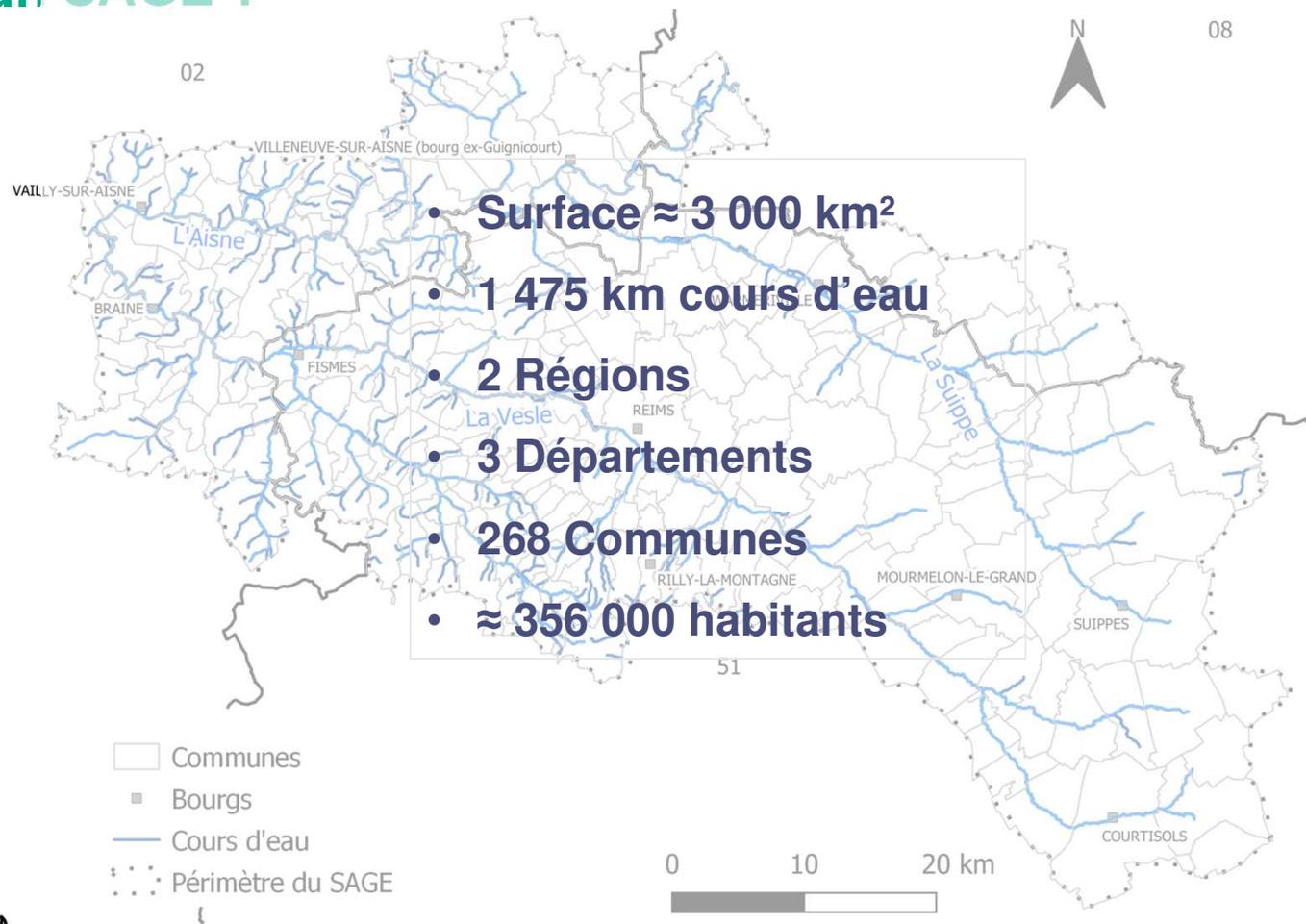
**Jade PIERRET**

Animatrice du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau  
(SAGE) - Syndicat Intercommunal d'Aménagement des  
Bassins Aisne Vesle Suipe (SIABAVES)

# Qu'est-ce qu'un SAGE ?

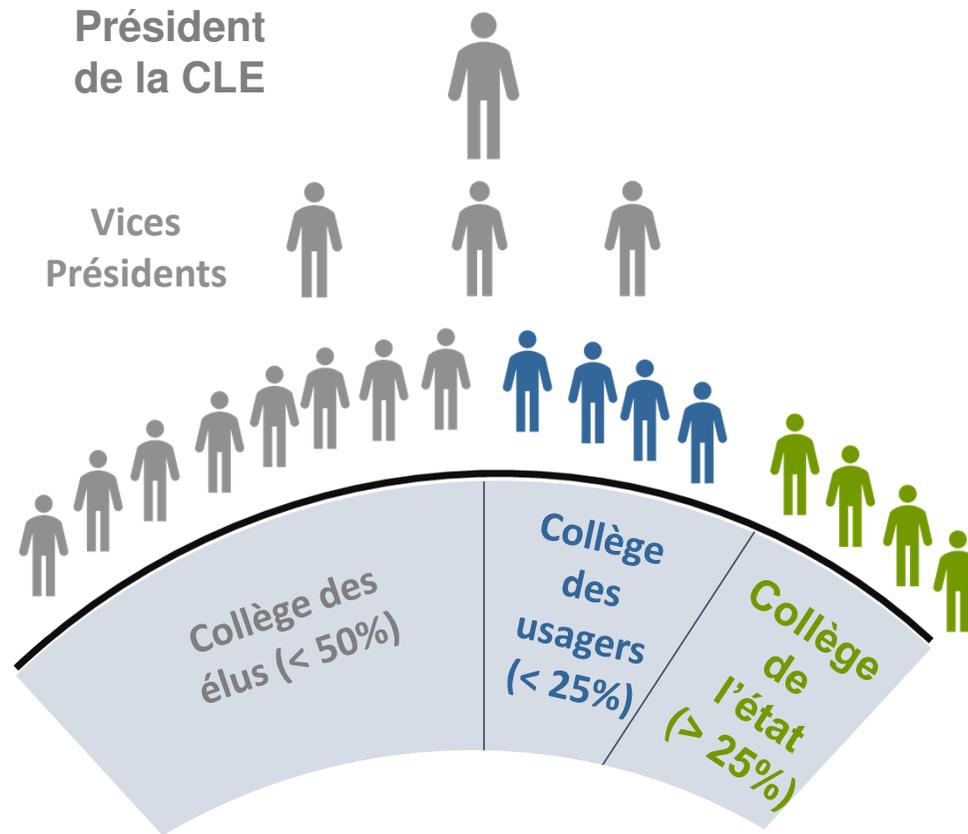


## Qu'est-ce qu'un SAGE ?



# Qu'est-ce que la CLE ?

Composition de la Commission Locale de l'Eau

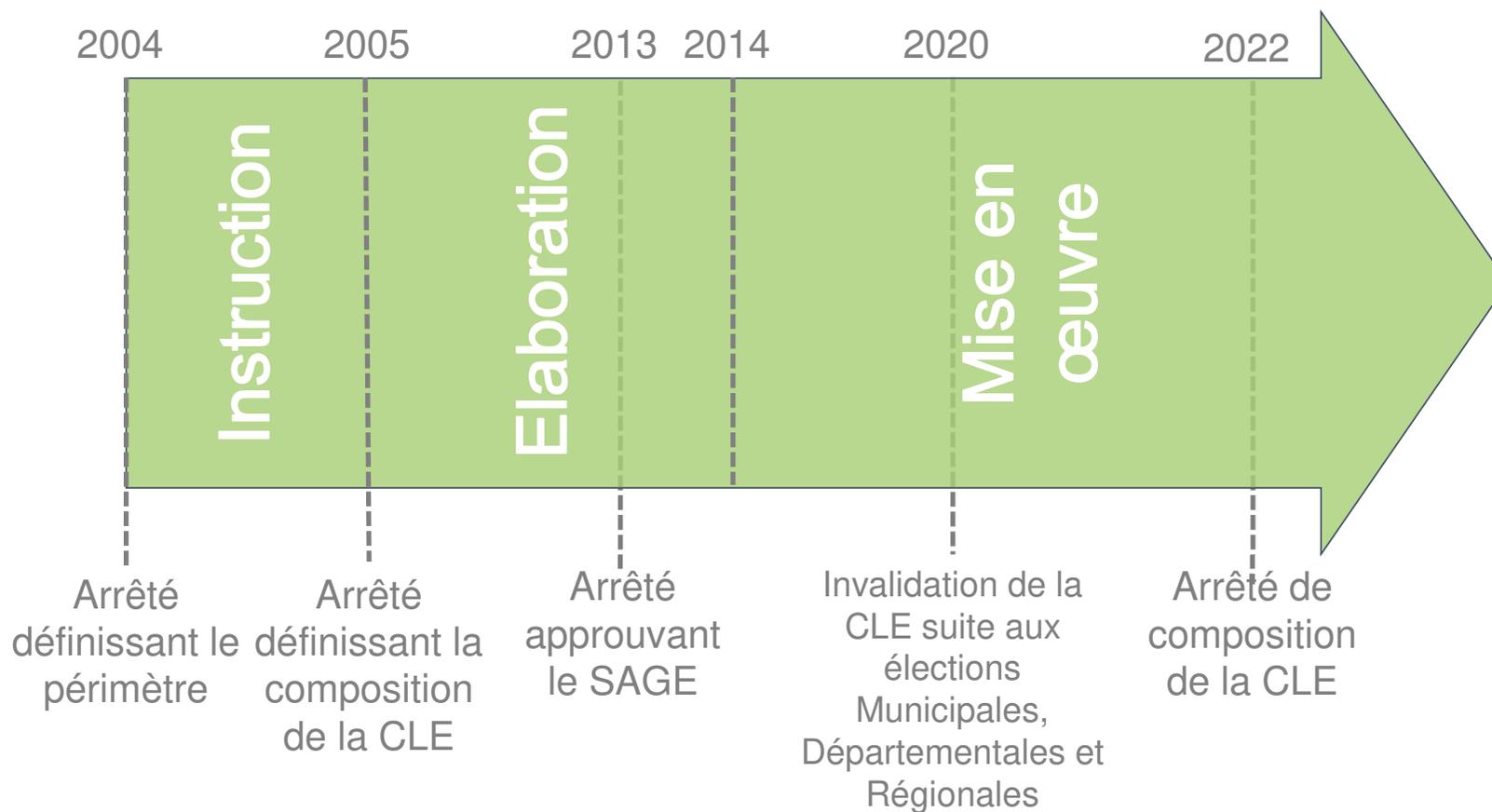


FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE-NORMANDIE 2023

## Rôle de la CLE

- **Elaborer, réviser le SAGE et ses documents**
- **Emettre des avis sur les décisions et les projets relatifs à la ressource en eau**
- **Suivre l'avancée du SAGE**
- **Faciliter la mise en œuvre des projets prescrits par le SAGE**
- **Assurer la communication du SAGE**

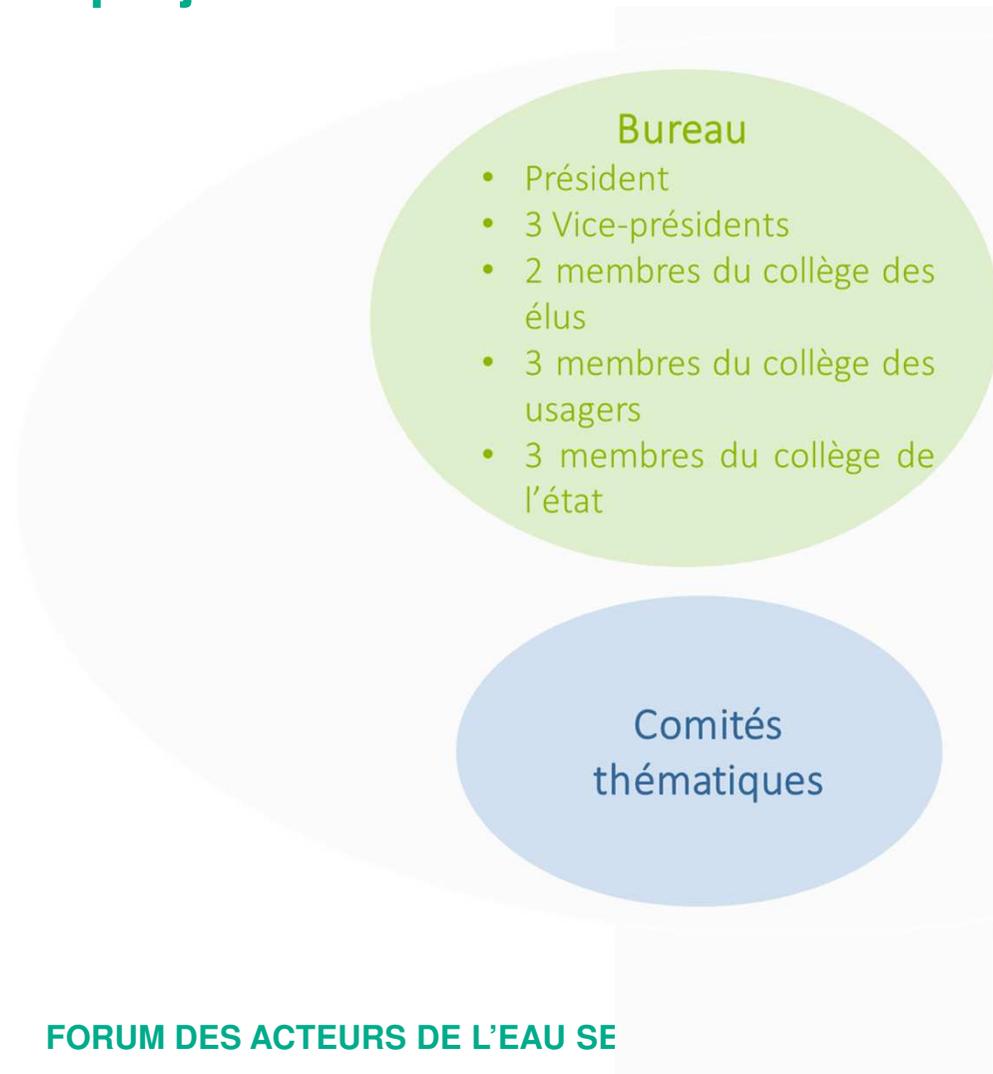
## Elaborer, réviser le SAGE et ses documents



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE-NORMANDIE 2023

## Emettre des avis sur les décisions et projets relatifs à la ressource en eau

### Commission Locale de l'Eau



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SE



# FORUM DES ACTEURS DE L'EAU VALLÉES DE MARNE

# Echanges avec la salle

## **Lionel GRESSE**

Chef du Service Eaux et Changement Climatique, Direction de l'Eau, de la Biodiversité et du Climat – Région Grand Est

## **Florent COLIN**

Chef de la cellule politique de l'eau - service Eau, Environnement, Préservation des ressources (SEEPR) -Comité Ressource en eau – Direction Départementale des Territoires (DDT 51)

## **Maurice LOMBARD**

Membre du Comité de Bassin, Président de la Commission Territoriale Vallées de Marne

## **Jade PIERRET**

Animatrice du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) - Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suipe (SIABAVES)

**FORUM DES ACTEURS DE L'EAU SEINE-NORMANDIE 2023**

# Maurice LOMBARD

Président de la Commission territoriale Vallées de Marne



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**